



Sinistre voiture portiere avant droite

Par **alex54**, le **01/10/2013 à 13:40**

Bonjour, le jour de nouvel an de l'année 2013 on m'a rentré dans ma portière de voiture et bien sûr pas d'adresse ni de nom de laissé sur le par brise. J'ai donc été porté plainte puis appelé mon assurance. L'expert est passé et résultat il me dit que c'est moi qui suis rentré dans quelque chose de fixe comme une borne incendie. Je conteste en engageant un contre expert, il vient voir ma voiture et dit complètement le contraire. (L'expert de mon assurance qui était aussi convoqué n'est même pas venu et sans prévenir). Aucune nouvelle de leur part pendant plusieurs mois, donc j'appelle et comme par hasard un courrier quelques jours après. Avec expert d'arbitrage, donc sur ce courrier 3 experts qui doivent être neutre et qui en les appelant je constate que 2 experts sur 3 font partis du même groupe que mon assurance. Je les rappelle me font tout une sérénade pour rien de plus. Je trouve un expert par mes propres moyens je leur propose appelle, lettre recommandée et toujours pas avancé. Donc cela fait depuis début janvier que cela traîne et je ne sais plus quoi faire. Merci de me renseigner. Cordialement.

Par **alterego**, le **02/10/2013 à 21:35**

Bonjour, rnrnVous ne proposez pas un expert, vous vous faites assister d'un expert d'assuré (voir annuaire). rnrnCordialement

Par **chaber**, le **03/10/2013 à 07:57**

bonjour rnrnLa réponse se retrouve dans les conditions générales: rnrn" en cas de désaccord,

vous désignez à vos frais votre propre expert " (ce que vous avez fait)" A défaut d'accord entre eux, ils désignent à leur convenance ou font désigner par le Président du Tribunal compétent un troisième expert pour les départager. Son avis s'imposera à l'ensemble des parties"Fraies et honoraires seront répartis à parts égales"Les assureurs ont très souvent tendance à proposer un expert arbitre dépendant des compagnies d'assurances, qui ne peut être neutre par nature.